



Demande d'adhésion

RENSEIGNEMENTS Intitulé de votre association ou collectif
 Association loi 1901 Collectif Date de création, ... /... /..... Web

COORDONNÉES Président.e ou responsable
 N°/Rue Code postal/Ville
 Téléphone Courriel
 Référent.e Fraap Téléphone Courriel

DOCUMENTS Joindre les **statuts de votre association** ou collectif, la **liste des membres de votre conseil d'administration** et de votre bureau, en mentionnant leur profession, d'indiquer qui porte votre projet associatif. Auriez-vous des activités qui ne relèvent pas des arts plastiques ? Quelles sont-elles ? Joindre des **documents permettant de prendre connaissance de vos activités et de votre projet associatif** (publications et/ou lien vers votre web, etc.).

DEMANDRIEZ-VOUS, VOTRE ADHÉSION EN TANT QUE MEMBRE : ASSOCIÉ ? PARTENAIRE ? SYMPATHISANT ?

- ASSOCIÉ** : Associations, collectifs et organisations professionnelles, à but non-lucratif, qui **regroupent des artistes-auteurs.trices plasticien-nes en nombre majoritaire** au sein de leur conseil d'administration (ou bureau) ou dont des artistes-auteurs.trices plasticien-nes sont les responsables désignés des activités développées. Les membres associés sont particulièrement attentifs au respect des artistes-auteurs.trices et de leurs droits.
- PARTENAIRE** : Associations, collectifs et organisations professionnelles, à but non-lucratif, dont le conseil d'administration, le bureau ou les responsables des activités développées **ne regroupent pas majoritairement des artistes-auteurs.trices plasticien-nes**. Ils se reconnaissent dans la charte de déontologie et partagent la même attention au respect des artistes et à leurs droits. Les membres partenaires participent au réseau et à ses actions, mais ne siègent qu'en position d'observateurs lors des assemblées générales.
- SYMPATHISANT** : Associations, collectifs, organisations professionnelles et structures, à but non-lucratif, qui souhaitent montrer et **faire valoir leur attachement aux valeurs portées par la Fraap** et à sa charte de déontologie.

ACTIVITÉS diffusion exposition manifestation (événement, festival, etc.) projections portes ouvertes parcours d'art
 colloques conférences débats rencontres médiation visites d'expositions commissariat d'expositions
 éditions revues DVD publications catalogues édition de multiples
 ateliers et cours, stages enfants adolescents adulte artistes intervenants en milieu pénitencier scolaire hospitalier
 résidences d'artiste avec atelier sans atelier résidences d'artiste avec hébergement sans hébergement
 artothèque aide technique à la production d'œuvres aide administrative aux plasticiens
 organisation professionnelle formateur professionnel organisme de formation

MÉDIUMS PRINCIPAUX céramique dessin gravure multimédia peinture performance photographie sculpture
 son vidéo

QUIZ Pourquoi souhaitez-vous être adhérent de la Fraap ?

Prenez connaissance de la *Charte de déontologie de la Fraap*, la signer et la joindre à votre dossier.

COTISATION VALABLE POUR L'ANNÉE CIVILE (CF BARÈME) Barème de cotisation annuelle proportionnel au budget* de votre structure. Votre budget annuel *hors bénévolat et valorisations diverses.

est inférieur à 10 000 € : **cotisation 15 €** se situe entre 10 000 et 40 000 € : **cotisation 30 €** se situe entre 40 000 et 100 000 € : **cotisation 45 €**
 est supérieur à 100 000 € : **cotisation 60 €** membre sympathisant : **cotisation 100 €**

Vous vous acquitterez de votre cotisation annuelle **après validation de votre dossier** par le Conseil d'administration.

Transmettez par courriel, s'il vous plaît, votre dossier ainsi constitué, à : goodnews@fraap.org, qui vous en accusera bonne réception. À bientôt.